

Nouvelle construction sur le terrain d'à côté.

Par **Sylvie S**, le **06/05/2019** à **07:45**

Bonjour

Il y a un immeuble de 2 étages en construction à côté de chez moi .

La distance de 3 mètres entre la limite du terrain est respectée.

J'ai eu la mauvaise surprise de voir que des terrasses donnant directement sur mon jardin sont en cours d'installation ce que je n'avais pas vu lorsque j'avais regardais les plans avec l'urbanisme.

J'ai mesuré la distance de la terrasse avec ma limite, il y a moins de 2m , 1,96 m de distance exactement.

Quels sont mes droits et puis je planter une haie pour garder cacher la vue direct ou avez vous un conseil a me donner?

Merci

Par **Josh Randall**, le **21/05/2019** à **13:23**

Bonjour

[quote]
puis je planter une haie pour garder cacher la vue direct

[/quote]
Oui bien sûr.

Sinon, il faudra bien vérifier si les saillies que sont les blacons sont prises en compte dans le calcul du retrait de la façade par rapport.

Voir la jurisprudence suivante: [CAA de VERSAILLES N° 14VE00725](#)

Par **janus2fr**, le **21/05/2019** à **13:32**

Bonjour,

Terrasses au sol ou balcons ?